

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 25/11/2022
DATE D'AFFICHAGE : 02/12/2022
NOMBRE DE MEMBRES : - Inscrits : 18 - Présents : 15 - Absents : 3 - Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0
<u>OBJET :</u> Marché global de performance – Dialogue compétitif ----- Conception, réalisation exploitation et maintenance d'un réseau de chaleur à Doullens alimenté par une chaufferie biomasse. Désignation d'un titulaire.

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 1^{er} décembre à 9 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : 15 membres sur 18 membres convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 3 membres.

Monsieur Daniel CARON a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose qu'un dialogue compétitif a été lancé pour la conception, réalisation, exploitation et maintenance d'un réseau de chaleur à Doullens alimenté par une chaufferie biomasse.

Il indique que quatre candidats ont été retenus par la Commission d'Appel d'Offres à l'issue de la phase candidatures et que ces quatre candidats ont remis des offres finales à l'issue du dialogue compétitif.

Il indique que la Commission d'Appel d'Offres a retenu l'offre variante du groupement CRAM SAS/EN ACT ARCHITECTURE, conformément aux critères retenus dans le Règlement de la Consultation. Le marché s'élève à 11 714 067,00 € HT pour la réalisation des travaux et 7 818 219,92 € HT pour l'exploitation soit un total de 19 532 286,92 € HT avant une mise au point prévue avec le groupement attributaire du marché.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve le marché à passer avec le groupement CRAM SAS EN ACT ARCHITECTURE ;
- autorise Monsieur le Président à signer ce marché et à en faire appliquer les clauses.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Président,

Franck BEAUVARLET

